

DIRECTION DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

LE CONSEIL GÉNÉRAL, AU COURS DE SA RÉUNION DU **25 mars 2013**, A ADOPTÉ LA **DECISION MODIFICATIVE n° 1 POUR 2013**.

CELLE-CI S'ÉQUILIBRE EN RECETTES ET EN DEPENSES (mouvements réels et mouvements d'ordre) A LA SOMME DE :

BUDGET PRINCIPAL..... 2 552 891 €

BUDGETS ANNEXES :

⇒ **Madef..... +/- 4 000 €**

⇒ **Laboratoire Départemental d'Analyses..... +/- 6 000 €**

⇒ **Archéologie..... +/- 300 €**

⇒ **Aménagement Numérique du Territoire..... +/- 500 €**

CES BUDGETS PEUVENT ETRE CONSULTÉS DANS LES BUREAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX.

(de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00)

Le 25 mars 2013



Charleville-Mézières, le 18 avril 2013



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DES FINANCES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

ARRÊTÉ N°2013/120

Appel d'offres de Maîtrise d'Œuvre
Portant désignation des membres du Jury

REUNION DU 23 AVRIL 2013

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3121-22 ;

VU le décret du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics et notamment ses articles 5, 22 et 23 ;

VU l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les membres du jury de concours disposant d'une voix délibérative sont les suivants :

Membres titulaires :

Monsieur Guy CAMUS, Président,
Messieurs Joseph PLUTA, Dominique GUERIN, Guy FERREIRA,
Jacques MORLACCHI, Bertrand JENIN,
Conseillers Généraux.

ARTICLE 2 : **Participeront, avec voix délibérative, pour le marché de maîtrise d'oeuvre :**

- Madame Virginie THEVENIN, Architecte des Bâtiments de France,
- Monsieur Philippe SUAN, Architecte,
- Monsieur Philippe BUTTICKER, Architecte,
- Monsieur Christian VANELLE, Architecte,
- **Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de CHAMPAGNE-ARDENNE – Service Conservation Régionale des Monuments Historiques.**

ARTICLE 3 : **Participeront également à cette réunion, avec voix consultative mais dont les observations devront être consignées dans le procès-verbal :**

- **Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,**
- **Madame I. LINGAT** représentant le Payeur Départemental,

ARTICLE 4 : **Le Jury de Concours sera assisté du concours de Monsieur Gilles BALARDELLE, Chef du Service des Marchés Publics et Mademoiselle Céline RENSON D'HERCULAIS, Service des Marchés Publics.**

Une représentation du service technique instructeur du dossier sera faite par :

- La Direction du Patrimoine – **Monsieur F. LAFFORET** pour le marché « *Restauration des anciennes écuries du Château AUGÉARD à BUZANCY – Marché de maîtrise d'oeuvre* »,

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL,


Benoît HURÉ